

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....23

Votants24

DCM n°093/2023 - 7.1.3**Budget 2023 de la commune - décision modificative
numéro 001/2023**

Rapporteur : Madame GILLOT

Un devis d'un montant de 666,30 euros TTC a été validé auprès de l'entreprise Florian GONTIER pour des travaux d'électricité liés au raccordement des sanitaires créés aux ateliers techniques, secteur de Vritz. La somme de 700,00 euros a été inscrite sur le compte 21318-5607 du budget 2023 de la commune.

Or, le linéaire des câbles et des fils calculé lors de l'établissement du devis s'est révélé incorrect. La facture reçue s'élève à 878,10 euros TTC.

Les crédits inscrits sur le compte 21318-5607 étant insuffisants, une décision modificative d'un montant de 178,10 euros s'avère nécessaire pour permettre le règlement de cette dépense. Il est donc proposé aux élus présents d'adopter la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Augmentation des crédits			Diminution des crédits		
Opération	Compte	Montant	Opération	Compte	Montant
5607 (Atelier municipal de Vritz)	21318 (Autres bâtiments publics)	178,10 euros	5203 (Maison Commune des Loisirs)	21351 (Agencements bâtiments publics)	178,10 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

APPROUVE la décision modificative numéro 001/2023 du budget 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Délibération publiée le 09 mai 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Jennifer GODIN**



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
ID : 044-200078079-20230424-DCM093_2023-DE